ABC FACTU’

SARL au capital de 100 €uros
190 Chemin Estrec,
13120 Gardanne

R.C.S. Aix en Provence 944 941 277

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 1ER AOUT 2026

L'an deux mille vingt-six et le premier août, à 19 heures, l’associé unique Madame CHARLIER Estelle a pris les décisions relatives aux points suivants :

- Transfert du siège social ;
- Modification statutaire subséquente ;
- Pouvoir.

Madame CHARLIER Estelle préside la séance.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'associé unique décide de transférer le siège social à l’adresse suivante : **36 Avenue Henry Dunant, La Plaine Notre Dame, 13700 Marignane**.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de la précédente résolution, l’associé unique décide de modifier l’article 4 des statuts ainsi :

Article 4 Siège social

Le siège social de la société est fixé au **36 Avenue Henry Dunant, La Plaine Notre Dame, 13700 Marignane**.

Il pourra être déplacé dans tout autre endroit du territoire français par simple décision de la gérance sous réserve de ratification de cette décision par une décision des associés prise selon la règle de la majorité des assemblées ordinaires ; cette décision pouvant intervenir à la suite de la plus prochaine assemblée annuelle.

La gérance peut créer des succursales dans tout lieu qu'elle jugera utile dans l'intérêt social.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L’associé unique donne tous pouvoirs au porteur d’un original, d’une copie ou d’un extrait du présent procès-verbal à l’effet d’effectuer toutes les formalités de dépôt, publicité et enregistrement requises par la loi, notamment auprès du greffe du Tribunal de commerce compétent.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l’associé unique.

Madame CHARLIER Estelle

Signé par ESTELLE CHARLIER
Le 26 août 2026

Signed with Universign doc_Mown tx_q3LAddQ8Zlbv